

## Optimisation de l'affinage en claires traditionnelles par une complémentation en phytoplancton "fourrage".

O. Le Moine, P. Geairon, D. Razet, P. Soletchnik, N. Faury, S. Taillade, P. Gouletquer  
IFREMER/GAP/URAPC  
BP 133  
17390 La Tremblade

**Résumé :** L'expérimentation, du 5/10 au 6/12/95, a porté sur l'augmentation de la capacité trophique de claires ostréicoles traditionnelles par l'adjonction de phytoplancton obtenu à l'aide d'un amendement minéral. Le dispositif d'élevage est constitué de 4 claires traditionnelles de 420 m<sup>2</sup> et de 5 bassins extérieurs distincts de 70 m<sup>3</sup> pour la production de phytoplancton. Les huîtres sont semées à plat dans les claires à une densité conforme à la norme 'Fines de claires' (AFNOR, 1985), soit 20 huîtres par m<sup>2</sup> pour une durée de 1 mois. Les claires sont instrumentées pour un suivi continu de la ressource trophique de la colonne d'eau (turbidité et fluorimétrie). Tous les lots d'huîtres présentent une perte de poids de chair durant les 15 premiers jours de l'élevage, soit jusqu'au 17 octobre. Les cultures de phytoplancton en bassin sont ensuite initiées sur de l'eau de mer naturelle, puis distribuées dans deux claires sur quatre à un débit total de 25 à 30 m<sup>3</sup> par jour. Les souches *Skeletonemana sp* et *Nitzschia sp* sont les deux espèces dominantes qui se développent naturellement dans les bassins de culture. Les croissances observées ainsi que l'indice de qualité AFNOR sont significativement supérieurs dans les claires bénéficiant de l'adjonction de phytoplancton par rapport aux claires témoins. La perte de poids sec des huîtres s'accroît pour les lots ne recevant aucun apport d'algues, jusqu'à représenter plus de 25 % au terme d'un affinage prolongé à deux mois. Les deux lots d'huîtres complémentés en phytoplancton, montrent une stabilisation de leur poids sec, puis une reprise significative de la croissance leur permettant de recouvrer leur valeur initiale de poids sec. En fin d'élevage, l'indice de qualité AFNOR initial de 9,8 (classe 'spéciale'), décroît à 7,6 (classe 'fine') et 9,2 (spéciale) respectivement pour les lots témoins et complémentés par le phytoplancton.